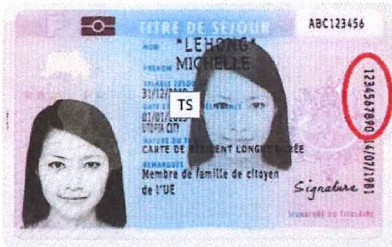


Renseigner votre numéro étranger/AGDREF pour vos démarches administratives

Où trouver votre n° d'étranger sur un document de séjour ?

Le numéro étranger (aussi appelé numéro AGDREF) comporte 10 chiffres et aucune lettre. Il commence par le numéro du département qui vous a délivré votre premier titre de séjour (exemple : 7409999999) ou pour les visas de long séjour par 99 par exemple : 9900000000

Pour les titres de séjour actuels :



Pour les anciens titres de séjour (ex : carte de résident), il est noté F740999999

vous devrez renseigner le numéro étranger de la façon suivante : **enlever la lettre F et rajouter un 0 (zéro) après le numéro du département** soit 7409999999



Pour les attestations de validation de visa de long séjour :



Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour

Référence (numéro d'enregistrement dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, à rappeler dans toute correspondance) :

99200XXXXXX

Le 14/10/2019, vous avez validé votre visa de long séjour valant titre de séjour et payé la taxe perçue au titre de la délivrance d'un premier titre de séjour :

Motif : JEUNE AU PAIR

Référence réglementaire : CESEDA R311-3 16°

Montant de la taxe : 60.00 €

Suite à cette démarche, les données à caractère personnel suivantes ont été enregistrées dans l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France sous le numéro cité en référence :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Sexe : F

Adresse en France :

Passeport n° :

Visa n° :

Date de naissance :

Ville de naissance : Medellin

Pays de naissance : Colombie

Nationalité : Colombienne

Situation familiale : Célibataire

Pour les autorisations provisoires de séjour :

